

COLLEGE

REGLEMENT FINANCIER 2020/2021



Les conditions financières pour la scolarité des collégiens tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

*Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE					
Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00			
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du régime) Date d'encaissement : mi-juillet	EXTERNE:	110,00			
	DEMI-PENSION 4 repas :	180,00			
	DEMI-PENSION 5 repas :	200,00			
	INTERNE:	500,00			

					- ,	
SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION						
SCOLARITE / DE	AVII-I ENSION	B	С	D	E	
Tranche de facturation *	Supérieur à 10 286	de 7 428 à 10 285	de 5 141 à 7 427	de 3 996 à 5 140	inférieur à 3 9	
E	XTERNE					
Contribution annuelle des Familles / mois (déduction faite de l'acompte)	120,00	108,00	97,00	87,00	66,0	
	•	l				
DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS						
Contribution annuelle des Familles et demi-pension / mois (déduction faite de l'acompte)	199,00	187,00	177,00	167,00	145,0	
DEMI-PENS	IONNAIRE 5 JC	OURS				
Contribution annuelle des Familles et demi-pension / mois (déduction faite de l'acompte)	219,00	206,00	196,00	186,00	165,0	
I	NTERNE					
Contribution annuelle des Familles et pension / mois (déduction faite de l'acompte)	553,00	541,00	531,00	521,00	499,0	

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE				
Repas occasionnel (déduction faite de la prise en charge Conseil Général soit 1 € / repas)	5,50			
Ipad (location, assurance, logiciels,)	165,00			
Renouvellement carte self (perdue, dégradée)	5,00			
Forfait dégradation (en dehors du coût materièl à remplacer)	25,00			
Etude dirigée (coût annuel)	345,00			
Assurance scolaire Saint Christophe	7,70			
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60			

LES REMISES					
Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants 3 enfants 4 enfants et +	5% 10% 15%	Par enfant dans l'établissement		
PARRAINAGE					
Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)					

Groupe Scolaire Saint-Louis - 3 Place du Château - CS 80360 - 45200 MONTARGIS

N° SIRET : 77548619400019 - APE : 8531Z

Tél : 02 38 95 06 30 - Fax : 02 38 95 06 39 - www.saintlouis-montargis.fr